



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/185

S/20539

21 mars 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

MAR 27 1989

UNISA COLLECT.

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Point 32 de la liste préliminaire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES

CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 21 mars 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée par le Gouvernement de la République islamique du Pakistan le 21 mars 1989 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration publiée par le Gouvernement pakistanais le
21 mars 1989

Le 14 mars 1989, le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait distribuer comme document de l'Organisation des Nations Unies (voir A/44/174-S/20519, annexe) le texte de sa déclaration en date du 11 mars 1989, dans laquelle il profère des allégations sans fondement et irresponsables contre le Gouvernement pakistanais.

Le Gouvernement soviétique ne produit pas le moindre élément de preuve à l'appui de ses diverses allégations concernant une ingérence des forces armées pakistanaises en Afghanistan. On pouvait d'ailleurs s'y attendre, car ces allégations sont totalement fausses.

En outre, le Gouvernement soviétique déclare que "l'activité militaire des détachements armés ayant des liens avec le Pakistan est également dirigée contre le territoire soviétique", puis que l'Union soviétique ne saurait rester indifférente à ce qu'il qualifie d'"agression non déguisée" contre l'Afghanistan. Ces déclarations sont fâcheuses et totalement injustifiées. Qui plus est, la menace implicite qu'elles contiennent ne peut que préoccuper très profondément le Pakistan et la communauté internationale.

Les Accords de Genève prévoient un mécanisme convenu pour enquêter sur les plaintes; il faudrait y avoir recours au lieu de formuler des allégations sans fondement. Le fait est qu'aucune des allégations avancées par le Gouvernement soviétique ou le régime de Kaboul contre le Pakistan n'a été confirmée par la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan. Aucune autre source indépendante et neutre n'a d'ailleurs étayé les allégations formulées par Kaboul et Moscou. Il est illogique de supposer que les moudjahidin afghans, qui ont combattu avec succès les forces d'une superpuissance pendant plus de neuf ans, ont besoin de l'assistance des forces armées pakistanaises pour affronter le régime de Kaboul, isolé et impopulaire.

Le Pakistan a toujours suivi une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Le Gouvernement pakistanais adhère scrupuleusement à cette politique, en dépit des provocations graves que constituent les violations de notre espace aérien et de notre territoire par le régime de Kaboul au cours des neuf dernières années.

Malheureusement, le Gouvernement soviétique et le régime de Kaboul cherchent à détourner l'attention de l'opinion mondiale de la situation réelle en Afghanistan par une politique de propagande intensifiée, et notamment un déluge d'accusations absurdes contre le Pakistan. La vérité est que le régime illégal et non représentatif qui a été mis en place à Kaboul grâce à une intervention militaire de l'extérieur et qui a cherché à s'affermir par une politique brutale caractérisée par des violations massives des droits de l'homme, les pires qui aient été enregistrées dans l'histoire récente, se trouve maintenant dans une situation de

plus en plus désespérée dans la guerre qu'il mène contre les combattants de la liberté afghans, qui représentent les inspirations de la nation afghane tout entière.

Tous les secteurs de l'opinion afghane ont manifesté sans ambiguïté leur refus parfaitement compréhensible de négocier ou de partager le pouvoir avec le régime de Kaboul, qui est responsable du massacre ou de la mutilation de plus de 1,5 million d'Afghans, du déracinement de 7 autres millions de personnes et de la destruction, selon les informations dont on dispose, de plus de la moitié des villages d'Afghanistan. Le refus de reconnaître cette réalité fondamentale fait obstacle au transfert pacifique du pouvoir à un gouvernement provisoire largement représentatif. C'est cela qui, aujourd'hui, constitue le principal obstacle à un règlement d'ensemble dans le cadre duquel les droits du peuple afghan seraient rétablis.

Tout en se félicitant que l'évacuation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques ait été menée à bien à la date prévue, le Gouvernement pakistanais espère sincèrement que l'Union soviétique, en tant que signataire des Accords de Genève, prendra conscience des réalités de la situation et facilitera ainsi un règlement pacifique à une date rapprochée, ce qui est le but des Accords de Genève.

En particulier, l'Union soviétique doit reconnaître le fait qu'un gouvernement provisoire largement représentatif a été mis en place le 24 février 1989 par une Shoora consultative afghane largement représentative et que ce gouvernement provisoire a été invité par la fraternité des Etats islamiques à occuper le siège de l'Afghanistan à l'Organisation de la Conférence islamique. Il convient également de noter que le gouvernement provisoire a gardé vacants un certain nombre de postes du Cabinet à l'intention des représentants de Kaboul.

Au lieu de formuler des allégations irresponsables et d'évoquer, de façon inquiétante, le spectre de la guerre, il serait plus constructif que toutes les parties encouragent le gouvernement provisoire et coopèrent avec lui dans le but de faciliter un prompt règlement pacifique d'ensemble du problème de l'Afghanistan.
